

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1258

présenté par

M. Charles de Courson, M. Castellani et Mme De Temmerman

ARTICLE 35

À la fin de l'alinéa 1, substituer au chiffre :

« 300 »

le chiffre :

« 150 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à demander à l'État d'intervenir auprès de la collectivité de la Polynésie française à travers une subvention et non une simple garantie.

Il propose donc de réduire le niveau de la garantie de l'État octroyée à l'Agence française de développement au titre du prêt consentir à la Polynésie française à 150 millions ; les autres 150 millions devront être versés directement à la Polynésie française.